

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 20 avril 2026



Objet : Votre demande d'accès aux documents envoyée à Santé Québec le 13 avril 2026, transférée à notre établissement le 13 avril 2026 et pour laquelle vous nous avez fourni des précisions – décision

SQ Réf. : 2026.0001-176

N/Réf. : 2026.072-1801

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 13 avril 2026, visant à obtenir les documents suivants :

- J'aimerais obtenir les statistiques concernant le taux de conformité aux pratiques exemplaires d'hygiène des mains des établissements du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (taux global) pour les années 2024-2025 et 2025-2026.*

Nous vous communiquons l'information suivante répondant à votre demande d'accès aux documents. Le taux de conformité aux pratiques exemplaires d'hygiène des mains des établissements du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (taux global) s'élevé à 85.8 % pour l'année 2024-2025 et à 80.8 % pour l'année 2025-2026.

...2

Conformément à l'article 101 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information tel qu'indiqué sur l'Avis de recours en révision, en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

audrey lemieux

Signé avec ConsignO Cloud (20/04/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Audrey Lemieux

La responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

AL/fz

p. j. Avis de recours

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'une personne peut demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la décision de l'organisme refusant en tout ou en partie sa demande d'accès à des documents.

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision de l'organisme.